



## Commune de Méy

### LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE MEY

La salle communale, d'une capacité de 50 personnes maximum, est mise à disposition des habitants de la commune.

#### La procédure de location de la salle communale prévoit :

- la signature d'une convention de mise à disposition de la salle
- la délivrance d'une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation de la salle au cours de sa mise à disposition
- la remise d'un chèque de 100 € correspondant à la caution
- la remise d'un chèque correspondant au tarif de la location ou le virement de cette somme sur le compte de la trésorerie de la commune.

#### Les horaires de mise à disposition et les tarifs :

La salle peut être louée :

- pour des anniversaires d'enfants (jusqu'à 15 ans)

Location : le samedi, le dimanche ou le mercredi après-midi de 14h à 18h hors période de vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, cette location est étendue aux autres jours de la semaine aux mêmes horaires.

Le tarif est de 30 €.

- pour le week end, du vendredi 18h au lundi 10h au tarif de 100 €.

#### Les conditions d'utilisation :

Le prix de location (100€) comprend la mise à disposition de la vaisselle et des équipements.